

Commune de l'Île de Sein

Marché de maîtrise d'œuvre

Objet du marché

Réfection du prolongement de la digue du Phare

CAHIER DES CHARGES

Marché passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics

Article 1 – Objet de la mission

La mission a pour objet la réalisation d'une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la réfection et la réalisation d'un écran parafouille du prolongement de la digue du Phare à l'Île de Sein.

Le candidat retenu proposera au maître d'ouvrage une solution technique de réfection de l'ouvrage.

Article 2 – Contexte de la mission

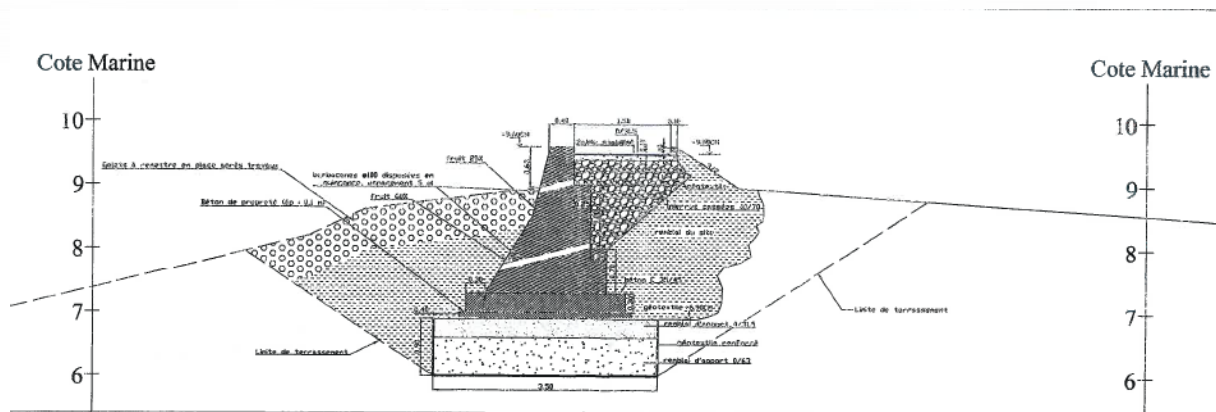
La digue du phare a fait l'objet en 2011 d'un prolongement sur un linéaire de 70 m de manière à protéger l'usine de désalinisation, située en arrière, contre les inondations des fortes tempêtes.

En 2017 ont été constatés des désordres importants en pied d'ouvrage, les effets des fortes tempêtes successives de 2012 et 2014 ayant provoqués des affouillements et la perte des matériaux constitutifs de l'ouvrage entraînant également la déstabilisation des dalles en partie haute de l'ouvrage.

Plan de situation



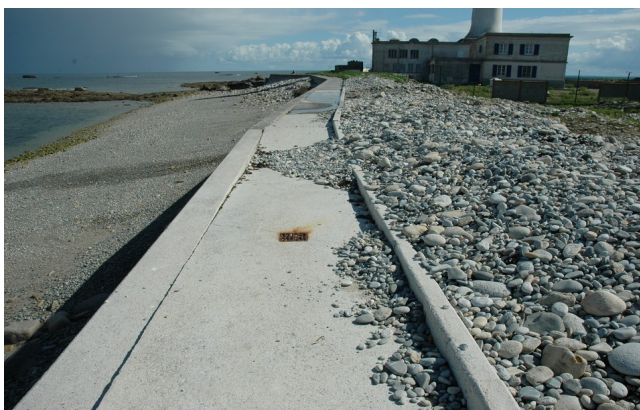
Coupe de l'ouvrage réalisé



État actuel



Vue générale du site



Partie supérieure



Dalle supérieure



Fondations affouillées

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Investigations géophysiques.

La commune de l'île de Sein a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au CEREMA, cette mission comprend notamment l'auscultation du cordon de galets au pied de l'ouvrage réalisée en 2018.

Préconisations pour le confortement

A l'issue de ces investigations, compte tenu de la profondeur importante du rocher, le CEREMA conclut que la réalisation de semelles para-fouilles telles que habituellement effectuées sur l'île ne présente pas un niveau de garantie du perré à moyen terme.

Il préconise la création d'un écran para-fouille par mise en œuvre de palplanches de 6 m de profondeur relié au perré par une lierne.

Le rapport du CEREMA décrivant les investigations géophysiques réalisées ainsi que les préconisations pour le confortement de l'ouvrage est annexé au présent cahier des charges.

Article 3 – Déroulement de la mission

Phase diagnostic

A partir des observations de terrain et des investigations géophysiques réalisées par le CEREMA, le bureau d'études procédera à sa propre analyse de la situation de l'ouvrage et proposera une solution technique pour son confortement, solution technique qui pourra être différente de celle préconisée par le CEREMA.

Le maître d'ouvrage avec l'appui de son AMO validera la solution technique proposée.

Suite de la mission

La mission complète de maîtrise d'oeuvre se déroulera ensuite normalement